En attente de validation direction

Rapport d'activité année 2019

Centre Hospitalier Eure Seine

Site de Vernon

Permanence d'Accès Aux Soins de Santé

Département de Santé publique
Mme LEFRANC, Directrice adjointe du CH Eure Seine
Mme THEAULT, Cadre de Santé, Département de Santé Publique

Direction des finances et de l'accueil clientèle
Madame RAUDIN, Directrice des finances *(en remplacement de Mr PASTEAU à compter du 01/08/2019)*
Madame FORTUNA, Cadre socio-éducatif

Direction des Soins Infirmiers
Mme LAVOISEY, Coordinatrice Générale des Soins *(en remplacement de Mme CHARTIER à compter du 01/10/2019)*

Direction des Ressources Humaines
Mme SERVIN, Responsable des secrétariats médicaux *(en remplacement de Mme MANNEAU à compter du 01/12/2019)*

Permanence d'Accès Aux Soins de Santé
Dr NGUYEN THANH, Président de l'AMGRV
Dr AIT CHEIKH Joël, Médecin Coordinateur
Madame DUPETY, Infirmière
Madame HOUGET, Secrétaire
Madame CHONGKEE, Psychologue
Madame THOMAS, Assistante de Service Social et Coordinatrice.

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. Introduction p. 8

II. Activité générale p. 10

III. Le public de la PASS p. 11

3.1- Population accueillie p. 11
3.2- Orientations p. 11
3.3- Lieu de Naissance p. 12
3.4- Tranche d'âge, sexe et situation familiale p. 13
3.5- Ressources p. 14
3.6- Mode d'hébergement p. 15
3.7- La couverture sociale p. 16

IV. Prises en charge au sein des PASS : Un accompagnement pluridisciplinaire indispensable p. 18

4.1- L'assistante médico-administrative : une première rencontre P. 18
4.2- L'infirmière : un rôle central p. 22
4.3- l'assistante sociale : une rencontre incontournable p. 28
4.4- Des consultations médicales déterminantes. p. 34
4.5- Les consultations psychologiques p. 37

V. Conclusions et Perspectives p. 41

En attente de validation direction

GLOSSAIRE

AAH	**A**llocation aux **A**dultes **H**andicapés
ARE	**A**llocation de **R**etour à l'**E**mploi
AME	**A**ide **M**édicale **É**tat
ARS	**A**gence **R**égionale de **S**anté
ASS	**A**llocation de **S**olidarité **S**pécifique
CAF	**C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales
CCAS	**C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale
CHI	**C**entre **H**ospitalier **I**ntercommunal
CeGIDD	**C**entre **G**ratuit d'**I**nformation et de **D**épistage et de **D**iagnostic
CMU	**C**ouverture **M**aladie **U**niverselle
CMUC	**C**ouverture **M**aladie **U**niverselle **C**omplémentaire
CPAM	**C**aisse **P**rimaire d'**A**ssurance **M**aladie
DGOS	**D**irection **G**énérale de l'**O**ffre de **S**oins
DHOS	**D**irection de l'**H**ospitalisation et de l'**O**ffre de **S**oins
HPST	**Hôpital**, **P**atient, **S**anté et **T**erritoires
INSEE	**I**nstitut **N**ational de la **S**tatistique et des **É**tudes **É**conomiques
INPES	**I**nstitut **N**ational de **P**révention et d'**É**ducation pour la **S**anté
InVS	**I**nstitut de **V**eille **S**anitaire
MIG	**M**issions d'**I**ntérêt **G**énéral
MIGAC	**M**issions d'**I**ntérêt **G**énéral et d'**A**ide à la **C**ontractualisation
PASS	**P**ermanences d'**A**ccès aux **S**oins de **S**anté
PUMA	**P**rotection **U**niverselle **Ma**ladie
RSA	**R**evenu de **S**olidarité **A**ctive
T2A	**T**arification à l'**A**ctivité

En attente de validation direction

PREAMBULE

Présentation de la PASS du Centre Hospitalier Eure Seine.

Site de Vernon : C'est en 1994 que le Centre Hospitalier de Vernon, suite à un appel d'offre national, met en place une prise en charge des populations, sans couverture sociale et sans accès aux soins. L'établissement de soins s'est adressé à l'Association des Médecins Généralistes de la Région de Vernon (AMGRV), présidée par Monsieur Philippe NGUYEN THANH, afin d'établir un partenariat original associant médecins généralistes libéraux et structure hospitalière publique. Une convention a alors été signée entre l'hôpital et l'AMGRV. C'est ainsi que le « centre d'accès aux soins aux plus démunis » a vu le jour, coordonné par le Docteur Christian RICHARD.

Site d'Evreux : Le Centre Hospitalier d'Evreux a mis en place le service de la PASS suite à la loi du 29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions. Dans un premier temps, la PASS était située au sein du service des urgences et dépendait de ce service.

En 2001, la PASS intègre le pôle de médecine tout en ayant des locaux indépendants. L'équipe était composée de médecins hospitaliers, d'une assistante sociale et d'une secrétaire. En 2006, un poste d'infirmier a été créé pour renforcer cette équipe.

En 2010, le CHI déménage sur le site de Cambolle. Cet éloignement du centre-ville freinait l'accès aux soins de la population précaire ; c'est pourquoi en 2012, la PASS s'installe dans le centre d'Evreux partageant des bureaux avec la PASS psychiatrique.

En attente de validation direction

Cadre Légal :

La création du dispositif PASS (Permanence d'Accès Aux Soins de Santé) fait suite à la loi n°98-657 du 29 juillet 1998[1], relative à la lutte contre l'exclusion. Cette loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance et à la protection de la santé.

Introduite dans le code de santé publique (CSP) à l'article L.6112-6, elle prévoit la mise en place de permanences d'accès aux soins de santé, par les établissements de santé « *dans le cadre des programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)* », « *qui comprennent notamment des permanences d'orthogénie, visant à faciliter l'accès au système de santé des personnes en situation de précarité, et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits* ».

La PASS a donc «pour mission de rendre effectif l'accès et la prise en charge des personnes les plus démunies non seulement à l'hôpital, mais aussi dans les réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social ». La PASS s'inscrit ainsi dans les axes déterminés dans le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS 2018-2022) défini par l'ARS.

Conformément aux objectifs posés, la PASS de Vernon s'est inscrite dans une dynamique de travail, d'échange et de réflexion sur un plan régional, animée par la coordination régionale des PASS de Normandie.

Contribution des établissements de santé à la lutte contre l'exclusion.

Selon les articles L.6112-1, 7° et L.6112-2 du CSP, incombe aux établissements de santé la mission de service public de contribuer *« à la lutte contre l'exclusion sociale, en relation avec les autres professions et institutions compétentes en ce domaine, ainsi que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, dans une dynamique de réseaux ».*

En attente de validation direction

[1] Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions art 71 et 76 JORF n° 175 p1 1679

Il leur appartient aussi de garantir *« l'égal accès de tous aux soins qu'ils dispensent », de veiller « à la continuité de ces soins, en s'assurant qu'à l'issue de leur admission ou de leur hébergement, tous les patients disposent des conditions d'existence nécessaires à la poursuite de leur traitement. À cette fin, ils orientent les patients sortants ne disposant pas de telles conditions d'existence vers des structures prenant en compte la précarité de leur situation ».*

Le financement des PASS au titre de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation.

L'arrêté du 23 mars 2007 pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale précise notamment que sont pris en charge *« au titre de la mission d'assistance aux patients pour l'accès aux droits sociaux et des dispositifs ayant pour objet de faciliter le maintien des soins de proximité et l'accès à ceux-ci, les permanences d'accès aux soins de santé mentionnées à l'article L.6112-6 du code de la santé publique et la prise en charge des patients en situation précaire par des équipes hospitalières à l'extérieur des établissements de santé. ».* La PASS échappe au mode de financement à l'acte (T2A)[2]. Elle est financée au titre de mission d'intérêt général (MIG) sous forme de dotations.

En 2013 : Circulaire n° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé.

Cette circulaire a pour objet de fournir un référentiel pour les PASS et une base de recueil d'informations sur les PASS pour les agences régionales de santé : dispositif crée par l'article L6112.6 du code de santé publique adapté aux personnes en situation de précarité, qui vise à leur faciliter l'accès au système de santé et à les aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Une PASS doit offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients, pour lesquels, il apparaît au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale. La PASS doit agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

[2] Article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale introduit par la loi de financement de la sécurité sociale en 2004

En attente de validation direction

Le patient bénéficiaire de la PASS, est un patient en situation de précarité qui a besoin de soins externes et qui ne peut y accéder, en raison de l'absence d'une couverture sociale ou de son incomplétude ou pour d'autres raisons d'ordre social (patient désocialisé, ayant des difficultés à s'orienter, devant être accompagné dans son parcours de soins).

En attente de validation direction

I. INTRODUCTION

Depuis le 13 mars 2018, nous avons intégré le Département de Santé Publique. Celui-ci regroupe les unités PASS/CLAT/CeGIDD/UTEP/USS/Vaccinations.

L'équipe de la PASS de Vernon permet à chaque personne accueillie de trouver un lieu d'écoute, de soin et d'accompagnement social. Notre service est situé dans l'enceinte de la structure hospitalière, face au service des urgences.

- **La PASS propose :**
  - Un accueil
  - Un espace hygiène (accès douche)
  - Un espace café
  - Une prise en charge médico-psycho-sociale.

- **Pour agir sur les différents champs d'interventions, la PASS de Vernon est composée :**
  - d'une Secrétaire, Virginie HOUGET.
  - d'une Infirmière, Aurélie DUPETY.
  - d'un Médecin coordinateur, Docteur Joël AIT CHEIKH depuis le 4 mars 2019.
  - De plusieurs médecins de ville (St Marcel et Vernon) qui viennent faire des consultations médicales.
  - d'une Assistante de Service Social qui assure également la coordination du dispositif, Caroline THOMAS.
  - d'une Psychologue, Agnès CHONGKEE.

La structure est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30. Une fermeture au public les vendredis après-midi a été actée avec l'encadrement. Celle-ci permet à l'équipe de pouvoir gérer tout l'aspect administratif, logistique… Néanmoins, l'équipe de la PASS reste joignable par téléphone.

En attente de validation direction

En 2018, l'équipe de la PASS avait le souhait de travailler différents axes sur l'année 2019, à savoir :

- Continuer le lien avec les partenaires et le faire évoluer.
- Renforcer nos actions hors les murs.
- L'accueil de stagiaire.
- Continuer de sensibiliser la population rurale qui méconnait l'existence de notre service.

En attente de validation direction

II. Activité générale

Les différents tableaux et graphiques présentés ci-dessous permettent d'avoir une vue générale de l'activité de la PASS.

Relevé général de l'activité la PASS de Vernon pour l'année 2019	Professionnels	2017	2018	2019
	Secrétaire	6118	5943	11452
	IDE	4700	4788	5283
	Médecins	458	380	480
	Assistante sociale	803	725	897
	Psychologue	166	121	186
FILE ACTIVE DE LA PASS		**420**	**389**	**398**

Pour l'année 2019, la file active est de **398 personnes suivies**. Cette activité de la PASS est stable par rapport à 2018.

Cela représente un **nombre de passage de 2176 sur l'année.** Néanmoins ce chiffre ne tient pas compte des nombreuses demandes où il n'y a pas de prise en charge sociale et/ou médicale, mais la délivrance d'un renseignement, d'une information, d'une orientation. Le nouvel outil de recueil de données statistiques élaboré par l'ARS avec les PASS aura permis, cette année, de souligner la diversité et le nombre d'actes réalisés par chaque professionnel.

La fréquence de passage, beaucoup plus important que la file active, montre bien que les usagers ont besoin de plusieurs rencontres avec les différents intervenants de la PASS. En effet, les problématiques rencontrées peuvent être intriquées : précarité, isolement social, exclusion, handicap, addiction, violences subies dans les pays d'origine, violence intrafamiliale, difficultés d'accès aux soins par manque de moyens financiers notamment.

La prise en charge médico-psycho-sociale nécessite un suivi régulier et de multiples consultations ou entretiens afin d'accompagner la personne et de pouvoir l'aider à avancer de manière autonome dans son parcours de vie.

En attente de validation direction

III. Le Public de la PASS

3.1 Population accueillie.

Pour cette année 2019, 86 % de la file active de la PASS est composée d'un public nouvellement connu. La PASS en tant que « PASSerelle » vers le retour au droit commun est légitimée par le renouvellement constant de la file active.

Sexe		Dont nouveaux	
Homme	203	Homme	173
Femme	195	Femme	184
TOTAL	**398**	**Total**	**357**

Le public accueilli au sein de la PASS est hétérogène : personnes sans domicile fixe, personnes de nationalité étrangère en situation régulière ou irrégulière, résidents du Foyer des Jeunes Travailleurs, du foyer ADOMA de la ville, personnes accueillies au sein des CADA (Vernon et Gaillon), communauté des gens du voyage, enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans l'attente de leur droit, personnes salariées mais n'ayant pas suffisamment de ressources pour souscrire une mutuelle, étudiants...

3.2 Orientations.

Pour 2019, 38 % des patients sont venus d'eux même ou par le bouche à oreille de l'entourage ou de la famille.

Nos missions sont amplement reconnues par les partenaires qui orientent à près de 62%. En 2019, nous constatons une stabilisation du volume de personnes adressées par les CADA (Vernon et Gaillon) avec cependant une hausse des orientations par le CAO de Gaillon, géré par l'association Accueil Service, en raison de l'augmentation de leur capacité d'accueil.

Les orientations par les services du département et de la ville sont également en progression pour cette année.

En attente de validation directi

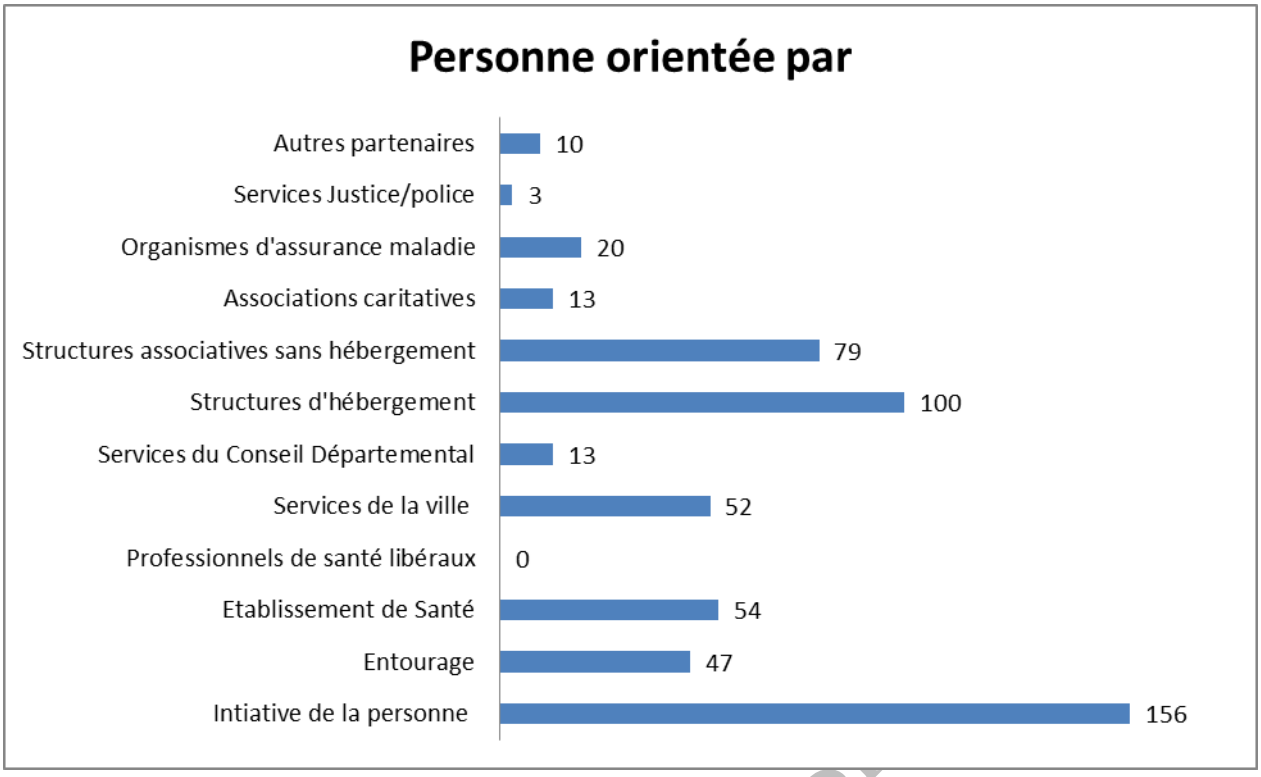

L'orientation lorsqu'elle se fait par l'hôpital, intervient souvent lors de la découverte d'un défaut de couverture sociale ou lors de la délivrance d'une feuille de consultation, la plupart du temps via le service des urgences ou les admissions.

Le service social de l'hôpital nous adresse les patients en sortie d'hospitalisation, dans le contexte d'une incomplétude de couverture sociale, afin que ces derniers puissent obtenir leurs traitements médicamenteux et accèdent aux soins nécessaires.

3.3. Lieu de naissance.

Une grande majorité de la population accueillie à la PASS est d'origine étrangère, plus fréquemment originaire d'Afrique de l'Ouest.

Tous pays confondus, cette migration est largement une migration « forcée ». Le chômage, la pauvreté, la violence entre ethnies et/ou religions différentes, la maladie, la corruption, les arrestations arbitraires, la confiscation des droits et des libertés en constituent les principales causes.

Ce public, présente souvent des troubles psychosomatiques et un stress post-traumatique qu'il faut savoir dépister pour mieux orienter.

En attente de validation

La diversité du public reçu, de par leurs traditions, leurs coutumes et leurs représentations culturelles liées à la santé, complexifie souvent la prise en charge, tant au niveau médical, que social. Pour un bon nombre d'entre eux, la barrière de langue rend difficile la compréhension et l'expression.

Là encore, le nouvel outil de recueil de données statistiques nous a permis de mettre en évidence le nombre de prise en charge à la PASS des Mineurs Non Accompagnés.

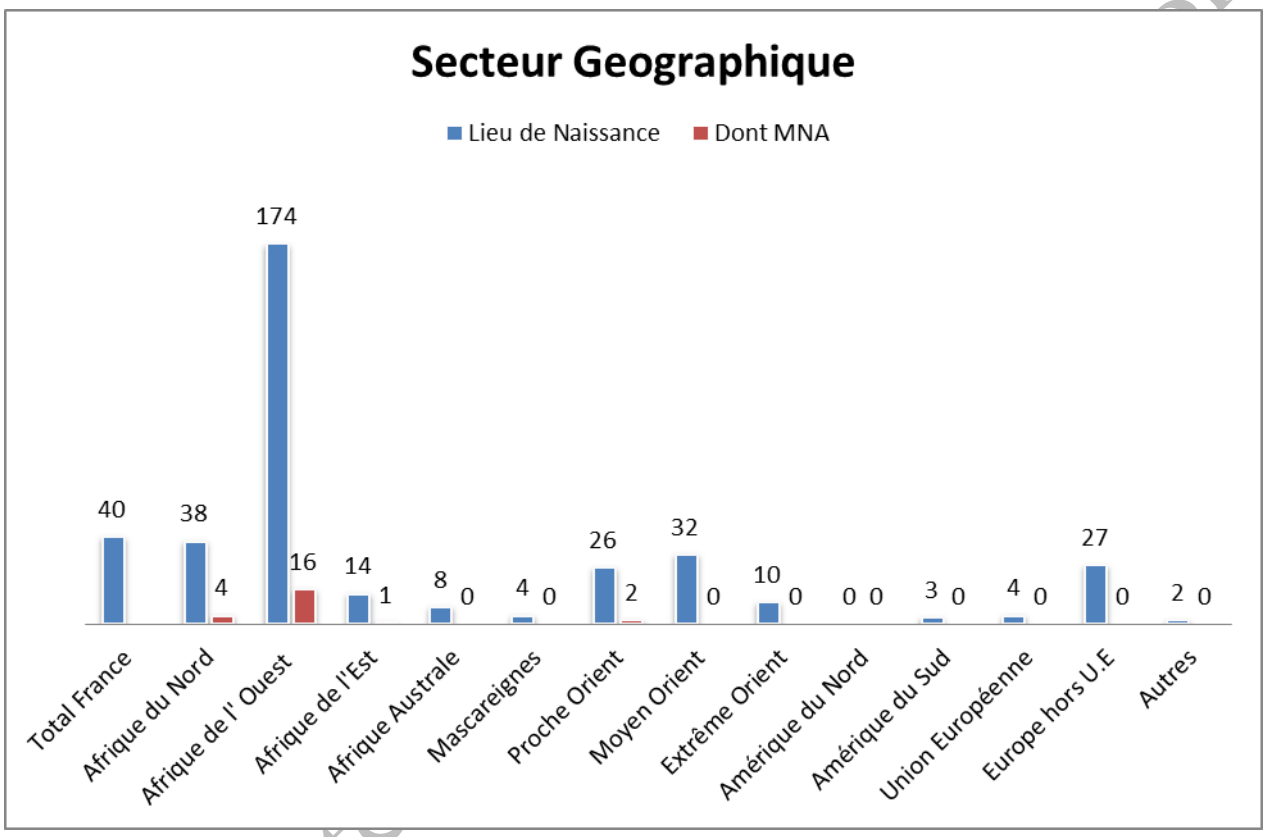

3.4. Tranches d'âge, sexe et situation familiale.

On note une proportion plus importante de jeunes adultes entre 19 et 35 ans (34% en 2018, 52% en 2019). En effet, pour nombre d'entre eux, on remarque une rupture du lien familial qui engendre d'une part, une perte de repères stabilisants, et d'autres part, une perte de droits, tel que la couverture sociale complémentaire.

En attente de validation

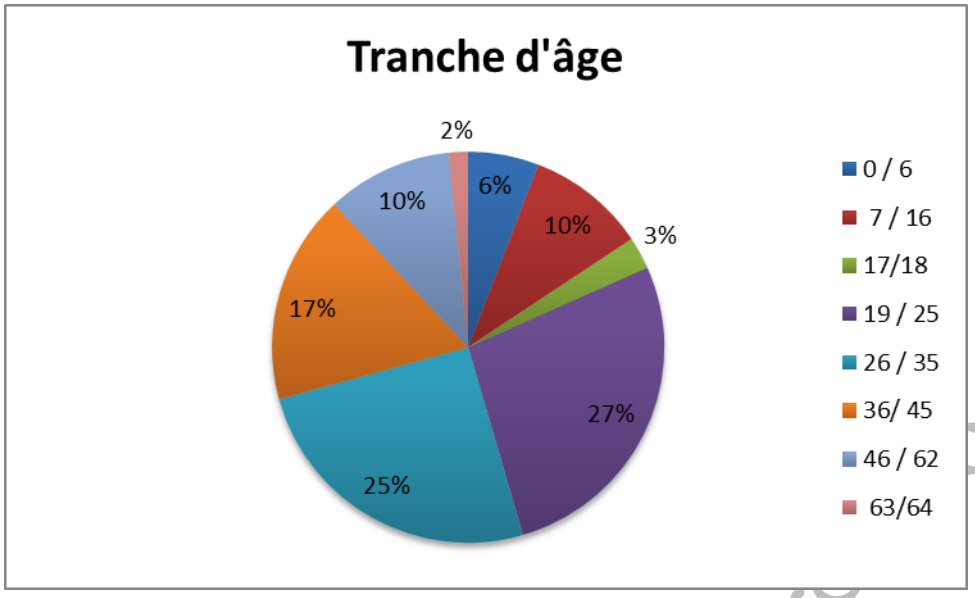

La répartition hommes / femmes est équilibrée mais nous notons qu'une grande majorité est constituée d'hommes seuls ou de mères célibataires avec enfants à charge, avec peu de réseau amical ou familial.

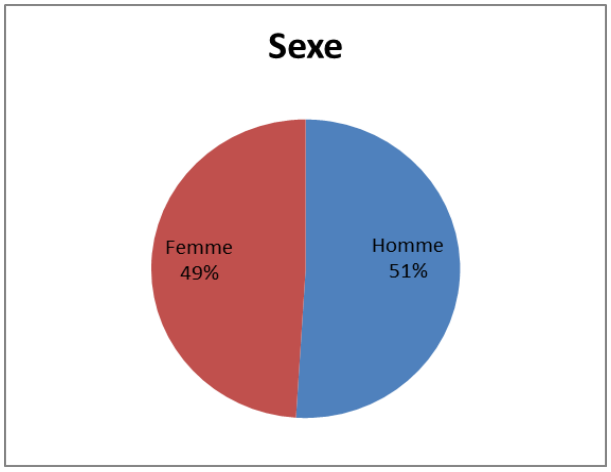

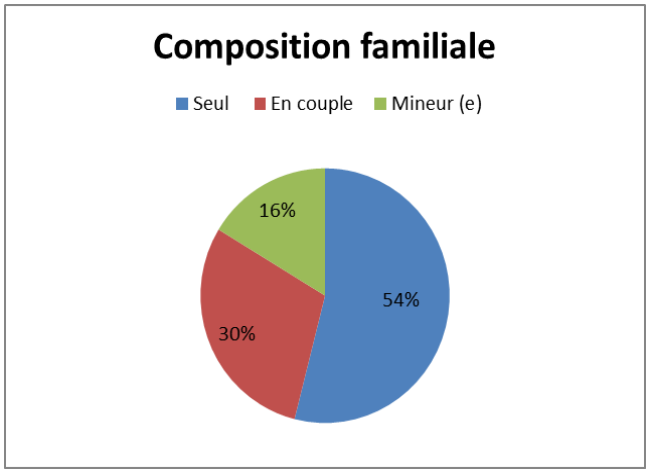

3.5. Les ressources.

Dans la grande majorité des cas, la population accueillie est sans ressource. Cela s'explique par le fait qu'on accueille en grande partie des étrangers sans titre de séjour, en situation irrégulière, donc sans autorisation de travail. Mais également par le nombre de jeunes de moins de 25 ans reçus au sein du service. Ces jeunes de par leur situation au regard de l'emploi ne cotisent pas assez pour pouvoir ouvrir des droits soit au pôle emploi soit au RSA jeunes.

En attente validation direction

Les autres ressources correspondent aux personnes qui bénéficient soit de l'Allocation Demandeur d'Asile, soit des minima sociaux. Nous notons pour cette année une augmentation du public accueilli ayant de faibles revenus ou faible retraite.

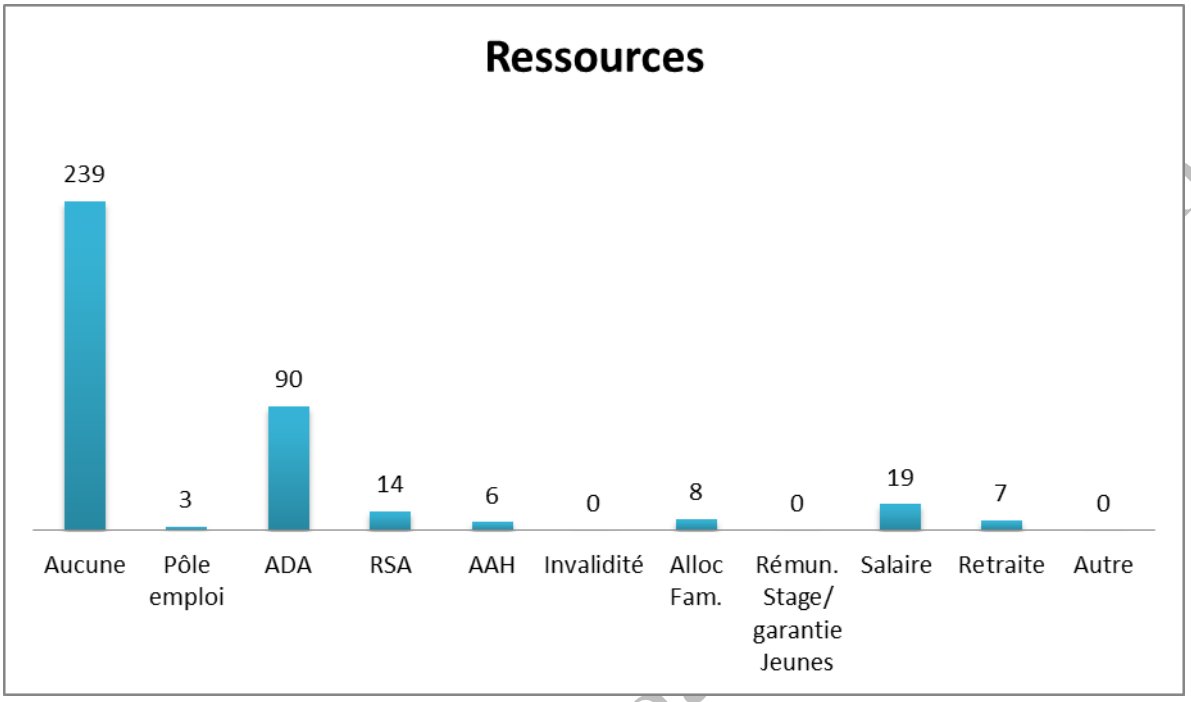

En principe, les ressources à l'arrivée dans le dispositif PASS sont à mettre en parallèle avec les modifications en cours de prise en charge. Il n'est pas évident d'identifier ces modifications, le patient ne nous communiquant pas nécessairement l'évolution de ses ressources.

3.6. Mode d'hébergement.

Seulement 26% des patients bénéficient en 2019 d'un logement fixe. 29% des populations accueillies bénéficient d'une solution d'hébergement (famille, amis, compatriotes). Néanmoins cette solution n'est pas toujours pérenne. Nous constatons dans ces cas, un épuisement de l'hébergeant qui doit faire face aux multiples problématiques que rencontre la personne hébergée, un manque de moyen financier, des logements en situation de sur occupation ou encore malheureusement un profit financier ou humain de la part de l'hébergeant.

28% de la population accueillie est en structure d'hébergement type CADA, CAO, CHRS...

17 % vivent dans des conditions précaires (hôtel, hébergement 115 ou mobile). Les structures d'hébergements sont souvent saturées et l'absence de solution

En attente de validation

à proposer reste problématique, notamment pour les personnes sans droits, ni titre de séjour.

Ce manque entraîne d'autres difficultés comme l'errance, la désocialisation, une aggravation de l'état de santé, prostitution, troubles du comportement, augmentation des conduites addictives, irritabilité, pleurs…

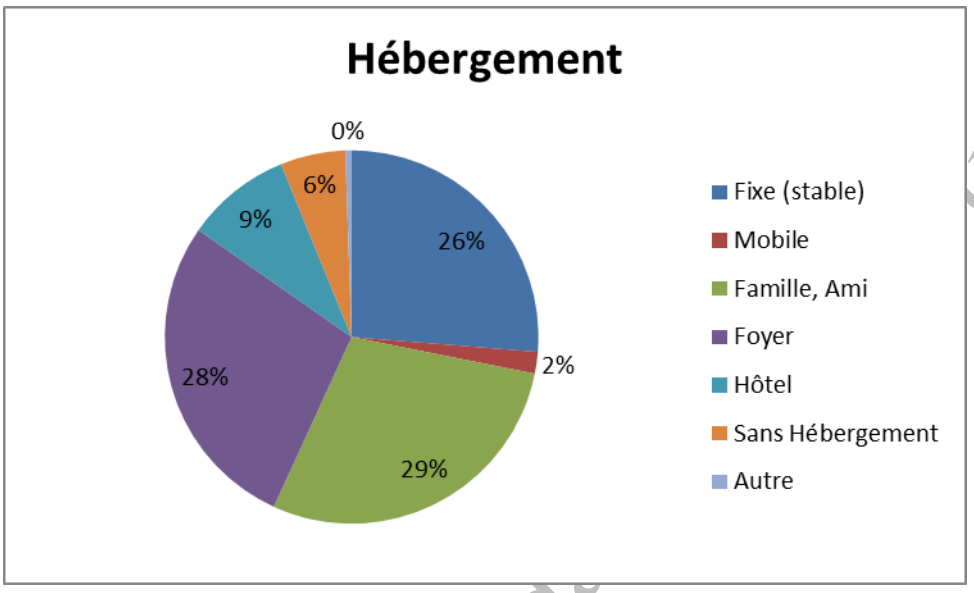

3.7. La couverture sociale.

A leur arrivée à la PASS de Vernon, **284 patients, soit 72%, ne sont affiliés à aucun régime d'assurance maladie de base.** Il s'agit des personnes qui n'ont pas ou qui ne peuvent pas justifier de 3 mois de présence en France, afin de prétendre à une prise en charge de leur frais de santé. Ce sont aussi des usagers qui n'ont pas effectué les démarches de renouvellement de leur CMU-C ou AME. Quelques usagers bénéficient également d'une couverture sociale de base, mais sans complémentaire. La méconnaissance des dispositifs et la lourdeur des procédures administratives les découragent à poursuivre leur démarche. Lorsqu'ils s'adressent à nous, bien souvent, nous notons un état de santé dégradé. Nous constatons pour cette année 2019 une légère hausse des patients sans aucune complémentaire (298 contre 277 en 2018).

En attente de validation

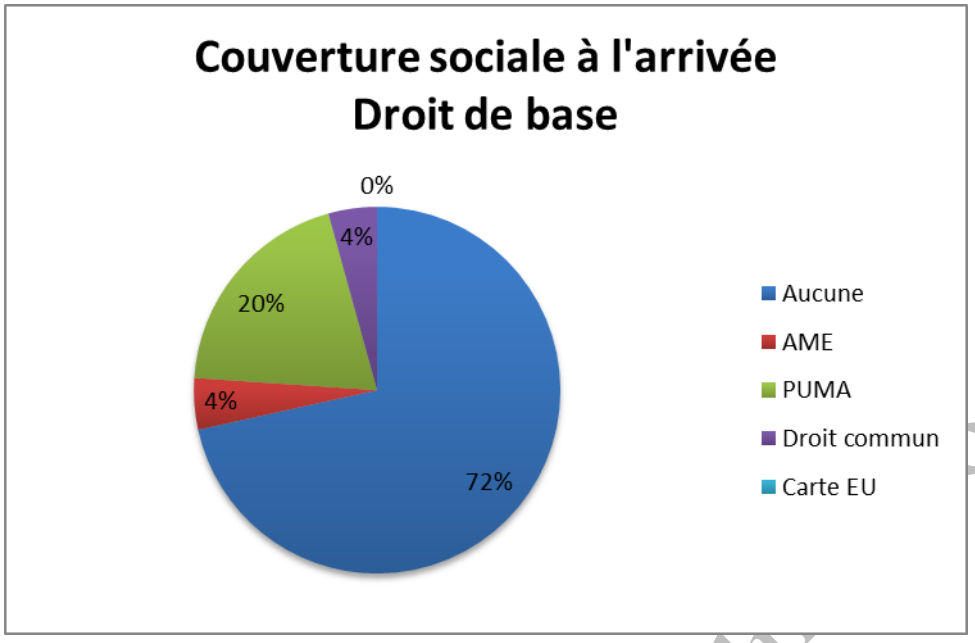

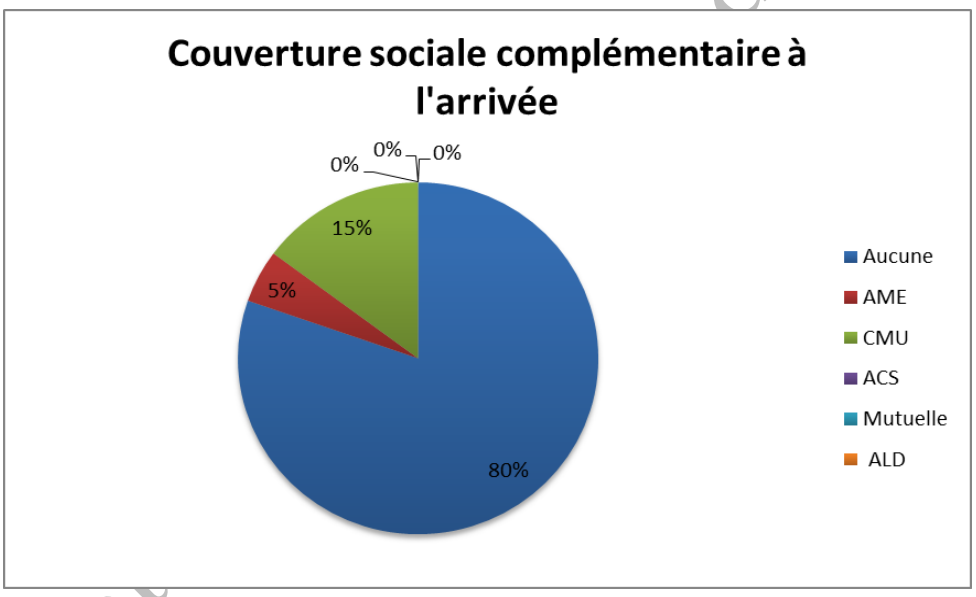

La convention de partenariat signée entre la CPAM et le Centre Hospitalier Eure Seine, site d'Evreux et de Vernon, en juillet 2016 a consolidé les collaborations existantes. Les délais de traitement sont optimisés et les pratiques harmonisés pour favoriser un accès plus rapide aux droits et aux soins des personnes accueillies dans les PASS et pour lesquelles l'absence de droit compromet l'accès aux soins. Cela permet d'améliorer la qualité de prise en charge et l'accompagnement médico-sociale des populations accueillies.

En attente de validation

IV. Prises en charge au sein de la PASS : un accompagnement pluridisciplinaire indispensable

L'équipe pluridisciplinaire qui compose la PASS, administrative, sociale, médicale/soignante et psychologique permet la continuité du parcours de soins dans sa globalité, en lien avec les partenaires intra et extra hospitalier. En effet, la prise en charge du public PASS est parfois complexe. La situation sociale impacte sur la prise en charge de leur santé. Face à des besoins primaires tels que se nourrir, se loger, se vêtir, la nécessité de se soigner parait éloignée.

4.1- L'assistante médico-administrative : une première rencontre.

Passage obligé, le secrétariat est le premier lieu d'accueil et d'écoute pour l'usager.

Au fils des ans, la secrétaire a acquis une très bonne connaissance et maitrise du dispositif PASS, des services hospitaliers ainsi que des différents partenaires extérieurs. Ses connaissances et sa qualité d'écoute lui permettant d'apporter une meilleure orientation et une prise en charge optimale du patient.

Son poste, assez différent d'une secrétaire médicale hospitalière, est très diversifié dans ses tâches. Elle effectue un travail varié qui va du secrétariat classique avec l'accueil, la prise de rendez-vous, la création de dossiers, la rédaction de courriers, l'archivage… mais aussi de tâches plus spécifiques telles que les commandes hôtelleries, l'intendance du vestiaire, de la douche,…

Son poste nécessite une grande patience, une souplesse face aux demandes des usagers qui pour certains ne parlent pas français et nécessitent plus d'attention. En effet, parlant anglais, elle assiste régulièrement ses collègues infirmière et assistante sociale lors des entretiens afin d'aider à la traduction. Cela facilite les échanges et la compréhension du patient dans sa prise en charge.

Il lui arrive régulièrement d'accompagner certains patients vers les différents services hospitaliers, en particulier lorsque pour eux la difficulté de compréhension est trop importante pour se repérer, au début, dans l'Hôpital. Ce qui permet de faciliter au mieux leur parcours patient et surtout de les rassurer. Il s'agit bien souvent du passage à l'accueil puis vers les services tels que le centre de prélèvement, la maternité, la radiologie, la pharmacie, ainsi que les urgences.

En attente de validation direction

Le temps de secrétariat de la PASS est mutualisé avec le CeGIDD (Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic). Cela permet un accueil continu, de pouvoir aussi repérer certaines situations qui pourraient nécessiter une prise en charge PASS et/ ou inversement CeGIDD.

Deux sages-femmes interviennent à raison de deux après-midi par semaine, dans le cadre d'un partenariat interne avec le service de maternité et le CeGIDD/PASS. Elles peuvent prendre en charge les suivis de grossesse, les consultations gynécologiques, la prévention et le dépistage des IST et offre la possibilité d'accéder à une contraception. La secrétaire gère la prise de rendez-vous de consultations et/ou d'examens, la préparation de la consultation.

Les échanges avec les partenaires extérieurs sont toujours aussi solides. La secrétaire permet de faire le lien entre les interlocuteurs, les patients et l'équipe de la PASS.

En novembre, lors de la semaine nationale de dépistage du VIH et des maladies sexuellement transmissible, la secrétaire, l'infirmière et le médecin ont porté deux actions CeGIDD, hors les murs. Ils se sont concertés et ont décidé de cibler leurs projets sur 2 structures en lien avec la PASS afin de toucher une population précaire, migrante.

Ces deux journées se sont déroulées dans les locaux d'accueil service de Vernon et du CAO/HUDA de Gaillon. Pour la partie secrétariat, la secrétaire a géré l'accueil, la création de dossiers avec recueil d'informations administratives, la création d'étiquettes pour les tubes de prélèvement, la prise de RDV. Elle a effectué les trajets structures/hôpital afin de déposer les prélèvements du matin, au laboratoire. Elle a aussi distribué en cadeau des stylos, préservatifs et des brochures de prévention. Ces deux actions se sont déroulées dans une bonne ambiance et ont rencontré un franc succès auprès des partenaires et des personnes venues se faire dépister ou simplement recevoir une information.

D'ailleurs, plusieurs d'entre eux sans sécurité sociale ont ensuite été orientés vers la PASS.

Le travail de thèse, évoqué l'année passée, a été mis en stand-by du fait d'une charge importante de travail pour Mme KOUEZO, mais elle reprendra début 2020. Celle-ci est axée sur « Les déterminants de la contraception des patientes consultant à la PASS ». La secrétaire participe en lui mettant à disposition les dossiers des patientes susceptibles de rentrer dans les critères de la thèse. Elle s'occupe ensuite de

En attente de validation direction

les contacter afin de leur proposer un entretien avec Mme KOUEZO après leur avoir expliqué l'intérêt de la démarche.

L'arrivée du nouveau médecin en mars a permis de remonter l'activité médicale du service. L'organisation des consultations ont été revues avec une amplitude sur la journée entre la PASS et le CeGIDD, permettant ainsi une offre de soins plus large.

Le projet de numérisation des dossiers médicaux de la PASS afin de limiter l'archivage et tendre vers la dématérialisation a été effectué sur l'année de façon partielle. Cela s'expliquant par un outil informatique (le photocopieur) un peu laborieux d'utilisation, prenant beaucoup de temps. Les dossiers 2019 seront repris en 2020 grâce à l'attribution d'un scanner, beaucoup plus fonctionnel.

Néanmoins, toujours dans un souci de qualité de gestion du dossier patient, la secrétaire a continué la numérisation des pièces d'identité des patients reçus à la PASS afin de les incorporer sur **Axigate** (dossier patient) et donc de prévenir d'éventuelles erreurs d'identité dans la création de dossier informatique (malgré la lenteur du photocopieur). Elle travaille en étroite collaboration avec Madame PATIN responsable sur Vernon de l'identito-vigilance. Elle repère les doublons et/ou erreurs d'identités lors de l'enregistrement du patient sur CPAGE et transmet ensuite l'information à la cellule d'identito-vigilance.

A noter, le changement de cadre en fin d'année, Madame MANNEAU étant partie à la retraite c'est Madame SERVIN, anciennement responsable du service des admissions de Vernon, qui lui a succédée. Madame SERVIN et son équipe faisant régulièrement appel à la PASS, connait la secrétaire du service permettant une transition sans difficulté.

En attente de validation direction

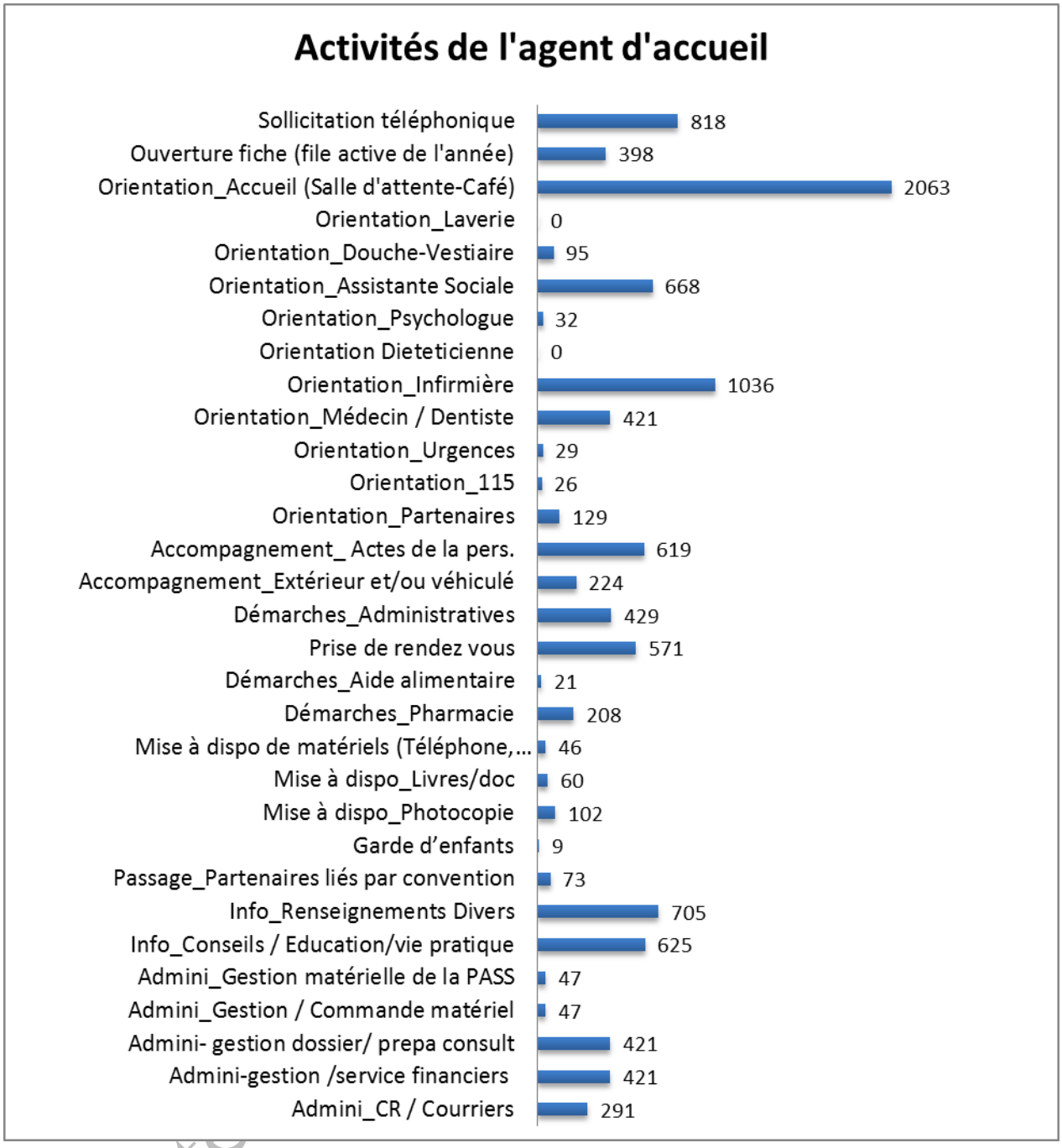

Ce graphique met en évidence la diversité, la densité de l'activité du poste de secrétaire.

En attente

4.2- L'infirmière : un rôle central.

L'infirmière de la PASS a un rôle central d'évaluation et d'accompagnement sur la santé.

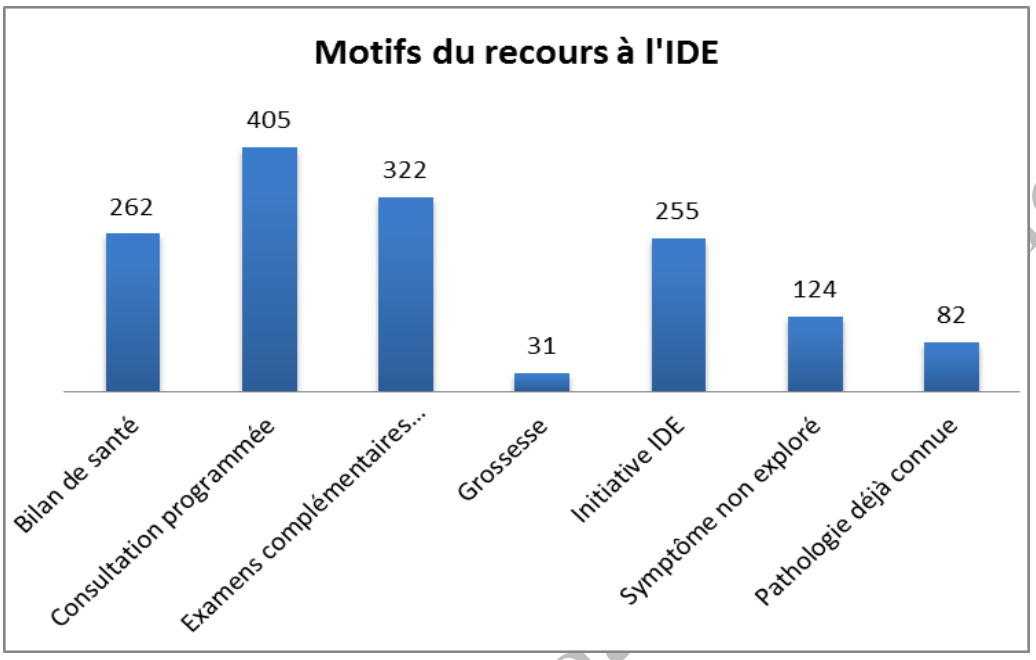

Elle reçoit les patients avec ou sans rendez-vous et peut être sollicitée par l'équipe pour une évaluation des besoins et ainsi établir un premier diagnostic infirmier. Cela permet au patient d'être bien réorienté vers les consultations médicales ou vers le service des urgences. A noter qu'un large travail de collaboration a été effectué avec le personnel des urgences, sur la prise en charge de patients sans couverture médicale ou en détresse sociale.

On note une baisse de la prise en charge des grossesses qui s'explique par la mise en place d'un suivi de grossesse par les sage femmes de la maternité au sein des locaux .Le travail de lien avec les sages-femmes est bénéfique pour les patientes, leur permettant une prise en charge optimale. L'infirmière se rend dans le service de maternité quand les femmes ont accouché afin d'organiser au mieux la sortie avec les traitements médicaux adaptés pour la patiente et le bébé.

En attente de validation

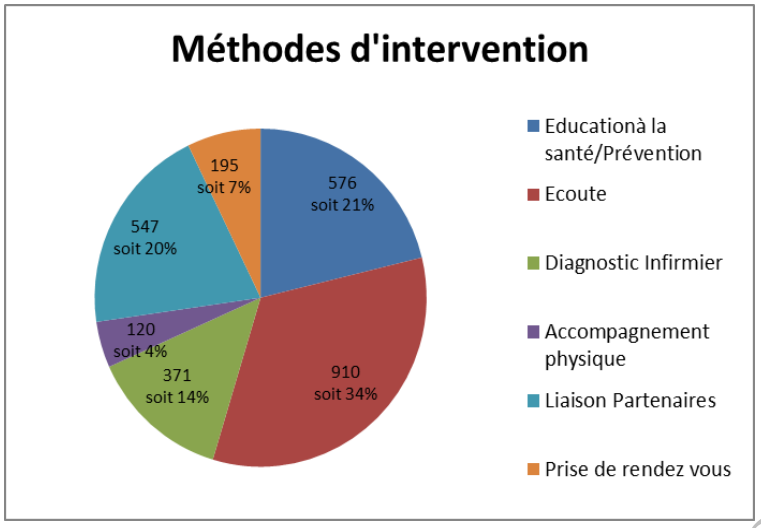

Grâce à des protocoles de soins, l'IDE a la possibilité après une évaluation de délivrer des antalgiques de palier 1 mais aussi des bains de bouches en cas de douleur dentaire. Cela permet de donner une réponse aux patients dans l'attente d'un rendez-vous de consultation médicale.

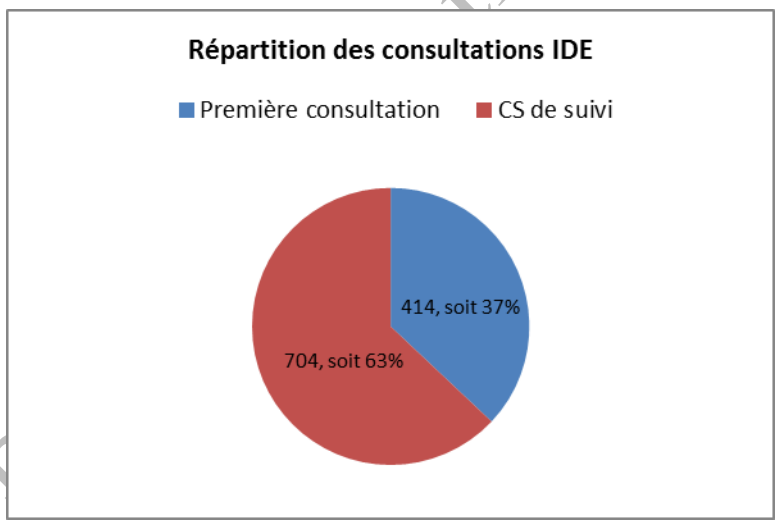

Pour l'année 2019, elle note une stabilité de son activité.

Au-delà des actes techniques (prélèvements, pansements, injections,…) la grande qualité d'écoute de l'infirmière permet d'apaiser certains symptômes de souffrances vécues par les patients et facilite le lien de confiance. Il est parfois nécessaire à l'infirmière d'effectuer plusieurs entretiens afin d'accompagner les patients vers une démarche de soins active. Les patients, en rupture de soins, du fait de leur histoire de vie, (errance, fuite dans un autre pays, violences physiques et sexuelles...) ont besoin d'un temps d'écoute. Ce travail est non quantifiable au quotidien. L'écoute et le dialogue sont des éléments primordiaux dans notre prise en charge au quotidien.

En attente validation direction

A la suite des entretiens, l'infirmière organise le parcours de soins avec le consentement de la personne, cela se traduit par la prise de rendez-vous médicaux ou paramédicaux, de la prévention, l'éducation thérapeutique … Elle fait le lien avec les différents partenaires et acteurs impliqués dans la prise en charge du patient ce qui est primordial pour le bien-être de celui-ci et un accompagnement optimal. Certains éléments médicaux nous sont rapportés par les travailleurs sociaux ce qui nous permet d'orienter au mieux notre entretien avec le patient et ainsi cibler précisément ses besoins.

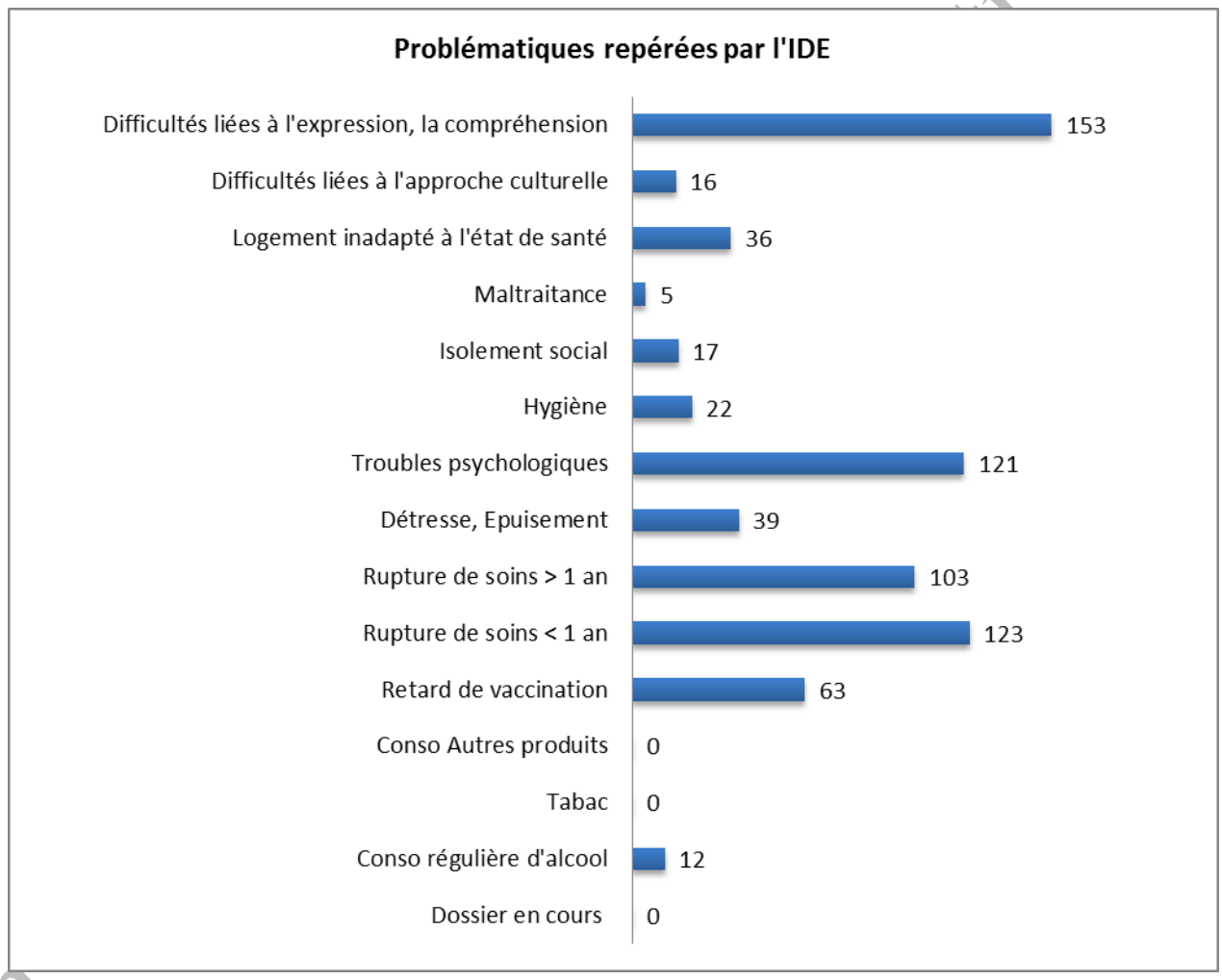

L'infirmière a un rôle d'éducation notamment dans la prise des traitements et les règles hygièno- diététiques que cela peut entrainer. Elle s'assure que le patient a bien compris la prescription et l'utilisation des médicaments (insulines, aérosol….).

Il faut prendre en compte que les patients peuvent dépendre d'association pour les repas ou qu'ils ont rarement le matériel adapté pour cuisiner selon les recommandations diététiques. La connaissance de ces informations est nécessaire pour mieux comprendre et expliquer au médecin certains résultats.

L'IDE assiste aux consultations médicales avec les différents médecins des services, cela permet de transmettre des éléments de leur mode vie, leurs parcours, leurs besoins et ainsi mieux les connaître. Durant ce temps de consultation elle organise au mieux avec l'aide de la secrétaire, les différents examens prescrits et la remise des traitements. Cette organisation peut parfois être complexifiée par la barrière de langue.

Il est parfois nécessaire d'accompagner les patients au sein de l'établissement afin de les aider à s'orienter mais aussi pour faire de lien avec les professionnels qui vont les prendre en charge. Après les consultations, l'infirmière aide le patient à mettre en place son suivi.

Selon la pathologie, l'IDE a la possibilité de solliciter l'avis des médecins spécialistes de l'hôpital et parfois d'organiser rapidement une hospitalisation en concertation avec l'ensemble de l'équipe. Il est essentiel de collaborer avec les services de l'hôpital (laboratoire, pharmacie, consultations externe, centre de prélèvements, urgences, radiologie, service social …) de Vernon et d'Evreux.

Un temps d'échange entre les différents membres de l'équipe de la PASS est nécessaire afin de mettre en place des stratégies pour une meilleure prise en charge du patient. Ces moments de concertation d'équipe ont pour but de mieux comprendre la situation en mutualisant les différents aspects : social, médical et psychologique.

En attente de validation direction

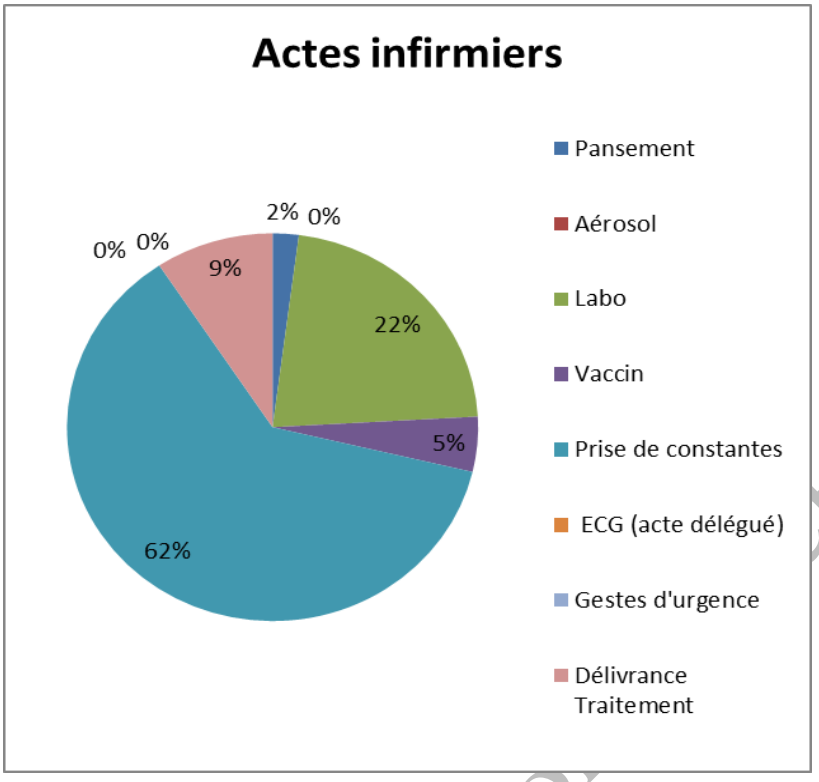

De nombreux patients ont un parcours migratoire très long et complexe, et des passages dans plusieurs pays .Il est nécessaire de se questionner sur ce périple et de leur proposer une prise en charge d'examens spécifiques comme la radio de poumons, des sérologies et vaccinations. Très souvent, ces patients ne parlent pas Français. Nous essayons parfois en anglais, les entretiens sont effectués avec l'aide de la secrétaire qui parle couramment anglais ou bien des logiciels de traduction qui nous aident à communiquer.

La majorité des patients migrants pris en charge souffrent de troubles psychologiques voir psychiatriques. L'IDE de la PASS évalue et oriente vers les professionnels compétents. Cette prise en charge peut se complexifier avec la barrière de langue. Une collaboration avec les infirmières du centre médico psychologique de Vernon s'est instaurée toute l'année. Ce lien nous permet une meilleure prise en charge de nos patients. Lors d'une orientation, l'infirmière se rend avec le patient au CMP afin d'établir un premier lien, échanger sur la situation du patient et de transmettre des éléments nécessaires à sa prise en charge médicale.

Celle-ci s'est formée cette année sur la crise suicidaire ce qui lui permet de mieux appréhender certaines situations.

Il est important de rappeler le lien qui est fait avec les différents services du Département de Santé Publique notamment avec CeGIDD, CLAT et le centre de

En attente de validation

vaccination. Le fait que les consultations de ces différents services soient effectuées au sein de nos locaux est un plus. Outre les missions précédemment citées, l'IDE contribue à développer le partenariat externe relevant de son domaine de compétence, vers différentes structures comme le foyer des jeunes travailleurs, associations, CADA, CAO, mission locale…. Elle intervient au sein de ces structures pour présenter notre travail aux personnels ainsi qu'aux usagers.

Certains patients ont nécessité un travail de réseau, cette année plus importante, avec les intervenants sociaux du département de l'Eure, ces situations souvent complexes demandent des échanges réguliers avec les professionnels mais aussi avec les patients pour les amener vers le soin. La plupart du temps ces patients peuvent abandonner les soins mis en place.

Il faut noter la difficulté de réorienter les patients vers les médecins de villes quand les droits de sécurité sociale sont acquis. Il est donc préférable pour des patients souffrant de pathologies chroniques de les prendre en charge un peu plus longtemps dans notre structure. Mais se pose la difficulté de la non déclaration de médecin traitant (ALD)

L'infirmière estime nécessaire de sensibiliser les futurs professionnels de santé sur la connaissance du dispositif de la PASS, pour cela elle intervient à l'institut de formation des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture.

Durant l'année 2019, nous sommes intervenues avec l'assistante sociale au sein de la mission locale de Vernon et des Andelys auprès de plusieurs groupes. Ces actions nous ont permis de toucher un public plus jeune, et de l'informer sur la nécessité de prise en charge de sa santé.

De plus, avec la secrétaire nous sommes allées au sein deux structures de l'Association Accueil Service pour du dépistage des maladies sexuellement transmissibles ainsi que de la prévention. Ce temps nous a permis de faire le point avec les usagers sur leur santé ainsi que sur leur couverture sociale. Suite à cette action, certaines personnes ont pris contact avec notre structure. Nous comptons renouveler cette intervention en 2020.

L'arrivée d'un nouveau médecin depuis mars 2019, nous a permis de réadapter nos emplois du temps notamment en accordant plus de place aux consultations. Il est plus confortable pour le patient d'avoir une permanence médicale plus de deux jours dans la semaine et ainsi permettre une meilleure prise en compte de sa santé.

En attente de validation direction

4.3- L'assistante sociale : une rencontre incontournable.

Au sein de la PASS, le rôle de l'assistante de service social est de faciliter l'accès aux soins et à la santé ; en informant, orientant et en accompagnant les usagers vers les organismes de droit commun. En amont du dispositif PASS, elle procède avec l'équipe, à l'évaluation de la situation des personnes. Cela permet, notamment, de savoir si l'usager a une couverture sociale, et peut prétendre au dispositif. Elle valide ainsi avec l'équipe, l'accès au dispositif.

Elle assure également la coordination du dispositif en veillant à son bon fonctionnement en interne et à développer le réseau partenarial à l'extérieur de la structure hospitalière. Le dispositif PASS tient un rôle important en termes de prévention et promotion en santé publique.

L'intervention de l'assistante sociale en PASS s'effectue auprès d'un public en grande précarité, parfois fortement marginalisé(e)s, migrant(e)s, sans-domicile ou rencontrant des difficultés dans leur parcours de soins. La prise en charge de ce public est parfois complexe, multifactorielle et demande du temps. La mise en confiance préalable à la mise en place des soins, nécessite le décloisonnement des champs sanitaire et social. En ce sens, l'accompagnement au sein de la PASS se doit d'être pluridisciplinaire. En effet, le travail d'équipe au sein de la PASS est de « redonner » l'envie, « l'impulsion à » se soigner notamment.

Pour l'année 2019, la file active a engendré **897** entretiens sociaux. Il convient de différencier « l'entretien » et « l'accueil » dans la prise en charge du patient. « L'accueil » que peut faire l'assistante sociale ou bien même l'infirmière au sein de la structure permet, de façon informelle, d'entretenir la relation de confiance, de prendre des nouvelles des personnes… Ces « accueils » simples, parfois non comptabilisés, permettent aussi avant tout de travailler et de maintenir une dynamique dans la prise en charge du patient, pour le patient.

Au cours de ses entretiens, l'assistante sociale effectue une évaluation de la situation sociale, familiale et professionnelle de la personne. Cela permet de mettre en évidence les difficultés sociales telles que l'hébergement/logement, les difficultés financières, administratives, mais aussi d'autres domaines comme la scolarité, le travail, le droit de la famille, le handicap, les addictions... L'assistante de service social essaie de travailler avec la personne sur l'ensemble des problématiques

En attente de validation direction

repérées. Elle pose un diagnostic social et établit un plan d'action à mettre en place avec la personne.

Le travail social en PASS ne se limite pas à l'ouverture des droits à un régime d'assurance maladie. Son champ d'intervention est très large comme le démontre ce graphique ci-dessous.

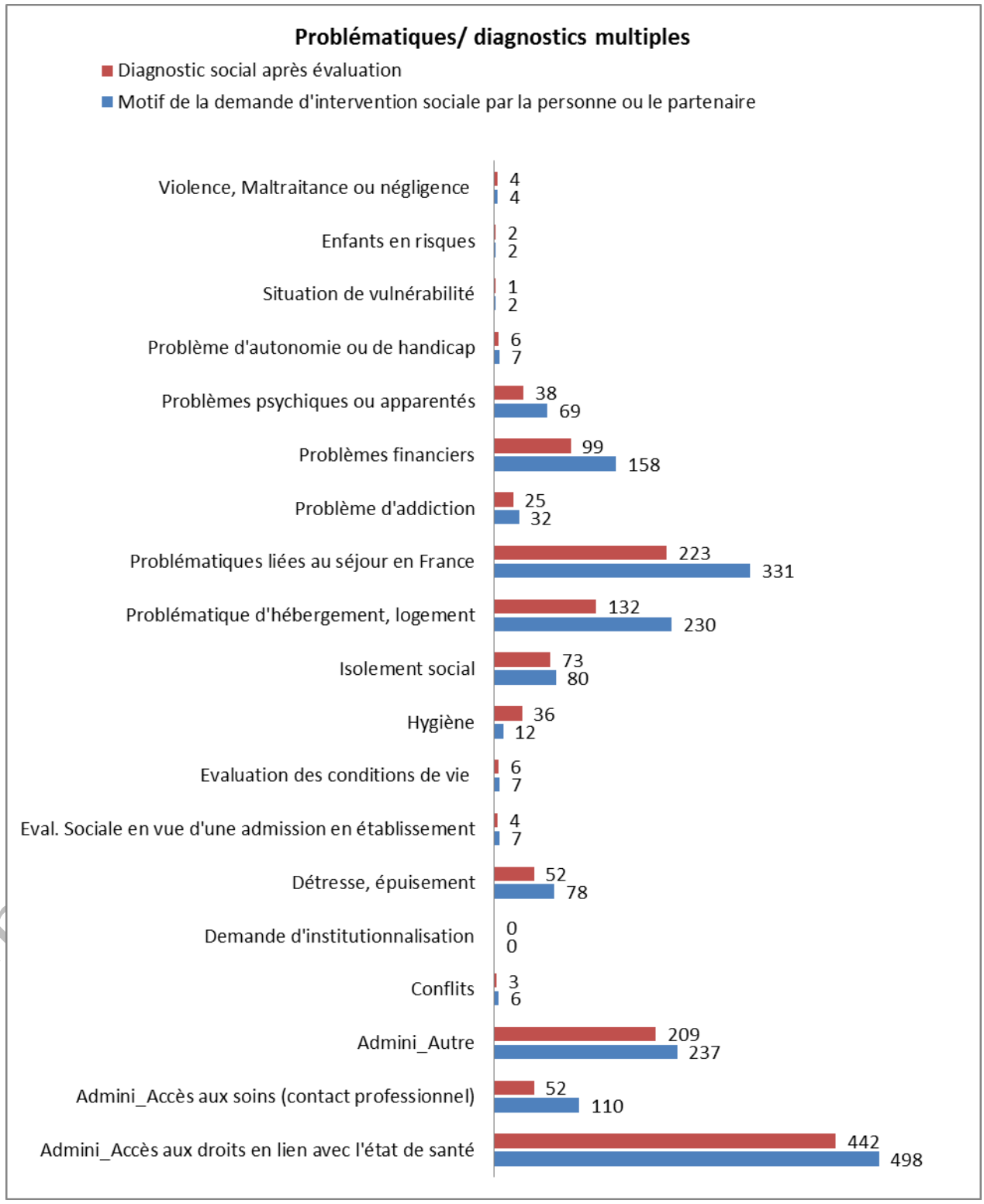

Les principaux motifs de sollicitation restent en majorité :

- La difficulté d'accès aux soins par défaut ou incomplétude de couverture sociale.
- Difficultés d'hébergement/logement.
- Problématiques liées au séjour sur le territoire français.
- Des patients souhaitant obtenir un conseil, une information, une aide administrative, une orientation.

Pour l'année 2019, nous notons une augmentation significative des demandes liées aux problématiques du séjour en France ainsi que les demandes liées à l'hébergement. Ces hausses sont liées en partie au remaniement de la politique d'immigration, notamment la nouvelle procédure d'asile, modifiée en 2018 (loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018). Cette nouvelle procédure est compliquée et parfois difficilement compréhensible. Les patients expriment et verbalisent de plus en plus leur épuisement et détresse face à toutes ces démarches administratives complexes qu'ils doivent effectuer.

Les demandes liées à l'accès aux droits en lien avec l'état de santé sont également en augmentation. Là encore, un bon nombre des demandes ont été formulées suite aux nouvelles directives transmises à la CNAM par le ministère des solidarités et de la santé en matière d'attribution et de renouvellement des droits à la CMU-C, notamment concernant les demandeurs d'asiles. Par ailleurs, depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C/ACS n'existe plus, elle est remplacée par la Complémentaire Santé Solidaire.

A compter du 1er janvier 2020, d'autres nouvelles directives quant à l'accès à une prise en charge des frais de santé vont de nouveau modifier la prise en charge des personnes étrangères.

Différentes actions peuvent être mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement social. Les problématiques étant généralement multiples et complexes, l'assistante sociale est régulièrement amenée à intervenir sur différents domaines : famille, logement, insertion… Elle effectue ainsi différentes démarches administratives et/ou instruction de différents dossiers : bailleurs sociaux, prestations CAF, OFII, Préfecture, dossiers MDPH, orientation vers le secteur scolaire, les services du Département, les associations de domiciliation, associations caritatives, d'entraide aux migrants, ou encore vers les mutuelles dans le cadre de la Complémentaire Santé Solidaire.

En attente de validation direction

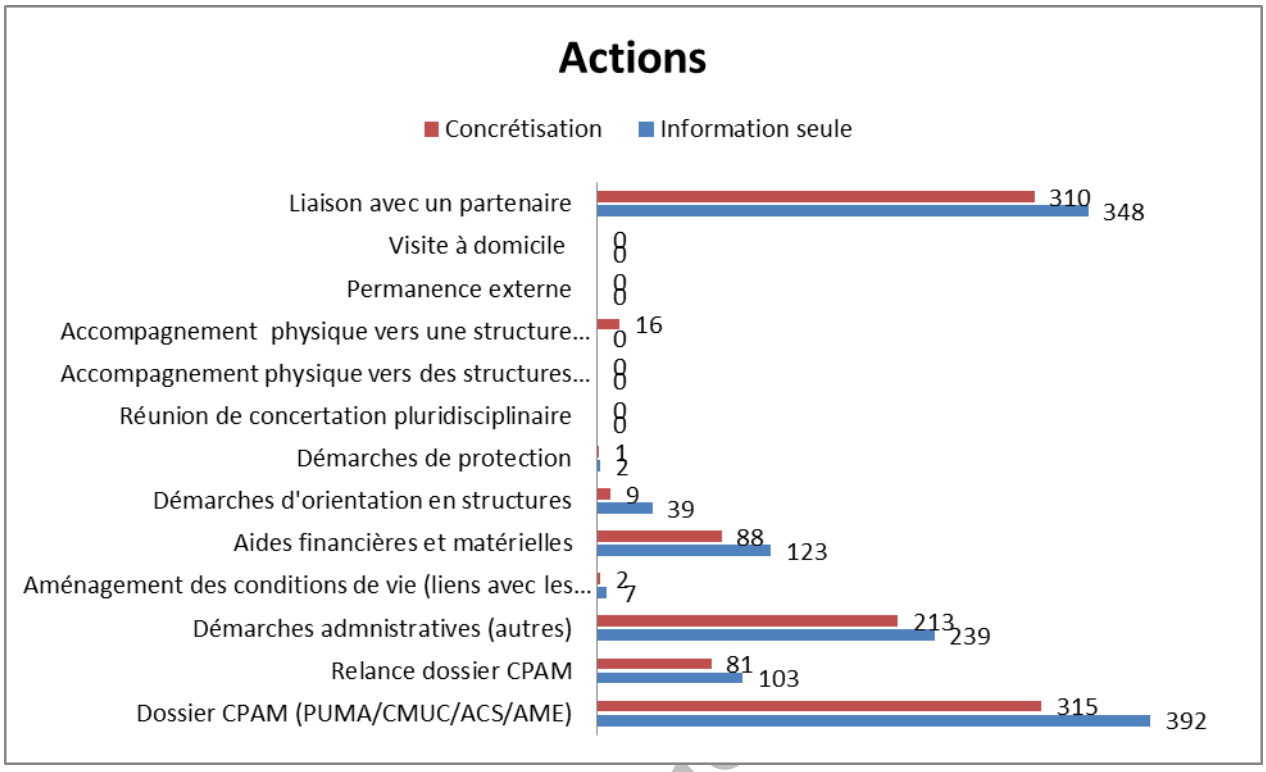

Il est à noter également pour la population reçue, des difficultés multiples rendant difficile la prise en charge tant au niveau social que médical.

- Problèmes administratifs externes : lenteur et lourdeur de certaines procédures
- Barrière de la langue.
- Difficultés de mobilité.
- Grande fragilité et/ou souffrance psychologique rendant difficile la mobilisation de la personne.
- Décalage entre les attentes du public et les missions de la PASS et/ou du système administratif en général.
- Difficulté à réunir des documents administratifs.

Toutes ces situations de fragilités et la complexité croissante des situations nécessitent une vigilance particulière notamment lors de la découverte de pathologies lourdes. C'est-à-dire que même si la personne a des droits à la sécurité sociale ouverts ou à une mutuelle qui leur permet de retourner vers le droit commun, certaines personnes nécessitent de continuer à bénéficier d'un temps d'accompagnement plus long.

En attente de validation

Dans certains cas, une prise en charge commune avec l'infirmière est mise en place, afin d'éviter au patient de devoir répéter plusieurs fois son histoire qui parfois reste douloureuse. Il est important que l'assistante sociale et l'infirmière mettent en lien leurs compétences pour un accompagnement optimal afin que toutes les difficultés du patient soient prises en considération. Là encore, le travail en liaison interdisciplinaire est primordial afin de garantir une bonne prise en charge.

L'accompagnement social institué au sein de la PASS vise à rendre autonome le public, à la restauration de l'image de soi, et à rendre chacun acteur de son parcours de vie et de soins. Pour ce faire, le travail en partenariat tant en intra hospitalier, qu'en extra hospitalier est indispensable au sein de la PASS. En effet, cette dynamique de coopération a pour but de tisser des liens de véritables réseaux de partenaires et d'assurer une prise en charge globale des personnes accompagnées. Ces relais sont importants car outre le fait d'une meilleure communication des missions inhérentes au dispositif PASS, l'usager est pris en charge de façon optimale et d'une façon pédagogique afin de lui faire connaitre les acteurs sur l'ensemble du territoire.

En attente de validation direction

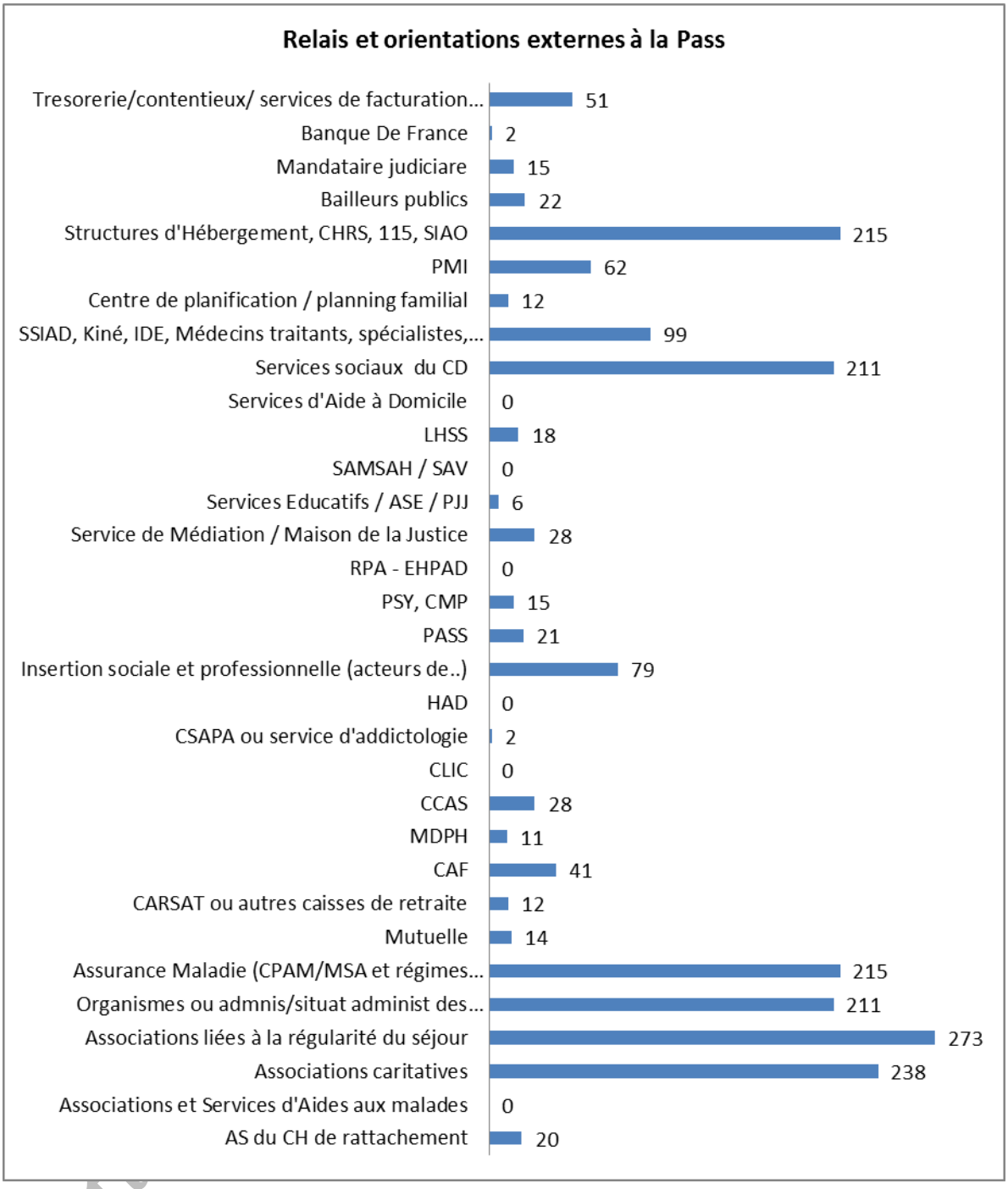
Relais et orientations externes à la Pass
Tresorerie/contentieux/ services de facturation... 51
Banque De France 2
Mandataire judiciare 15
Bailleurs publics 22
Structures d'Hébergement, CHRS, 115, SIAO 215
PMI 62
Centre de planification / planning familial 12
SSIAD, Kiné, IDE, Médecins traitants, spécialistes,... 99
Services sociaux du CD 211
Services d'Aide à Domicile 0
LHSS 18
SAMSAH / SAV 0
Services Educatifs / ASE / PJJ 6
Service de Médiation / Maison de la Justice 28
RPA - EHPAD 0
PSY, CMP 15
PASS 21
Insertion sociale et professionnelle (acteurs de..) 79
HAD 0
CSAPA ou service d'addictologie 2
CLIC 0
CCAS 28
MDPH 11
CAF 41
CARSAT ou autres caisses de retraite 12
Mutuelle 14
Assurance Maladie (CPAM/MSA et régimes... 215
Organismes ou admnis/situat administ des... 211
Associations liées à la régularité du séjour 273
Associations caritatives 238
Associations et Services d'Aides aux malades 0
AS du CH de rattachement 20

En at

4.4- Des consultations médicales déterminantes.

Les consultations médicales permettent dans un premier temps de faire le point sur l'état de santé général des patients, de réaliser un bilan des vaccinations et de rendre les résultats de la radiographie thoracique et des sérologies planifiées au préalable par l'IDE. En cas de nécessité un lien sera fait avec le CLAT, le centre de vaccination ou le CeGIDD afin que le patient puisse bénéficier d'une prise en charge spécifique.

La prévention et l'éducation à la santé sont au cœur des préoccupations de l'équipe médicale.

Les consultations sont réalisées par un médecin affecté à la PASS de Vernon depuis le 4 mars 2019 (ETP 20%) épaulé par des médecins généralistes de Vernon et de St Marcel. Elles s'effectuent le plus souvent en duo avec l'IDE au décours d'une première évaluation infirmière. La centralisation des données obtenues préalablement assure un déroulement optimisé de la consultation médicale et l'utilisation progressive du logiciel hospitalier Axigate garantit leur l'enregistrement et partage avec les autres professionnels de santé impliqués.

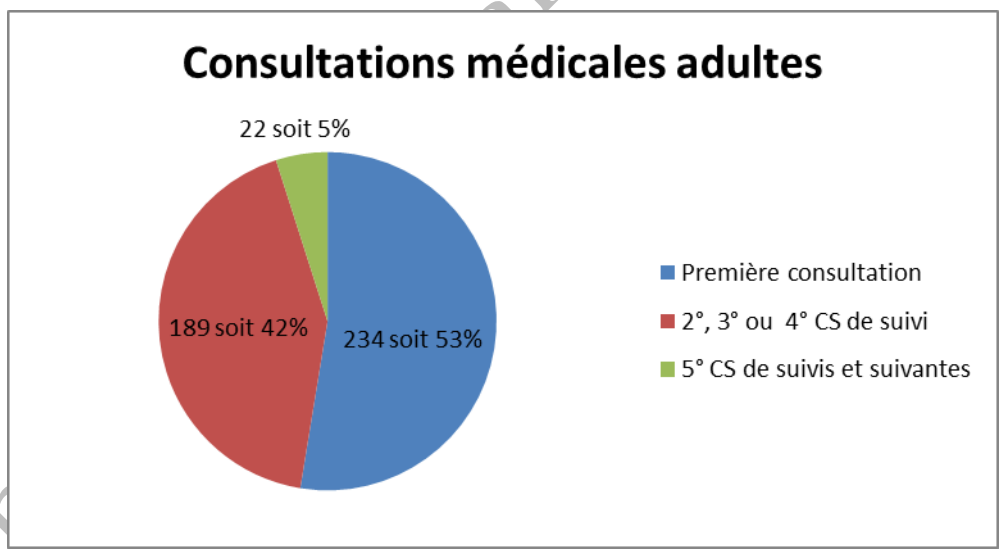

En validation direction

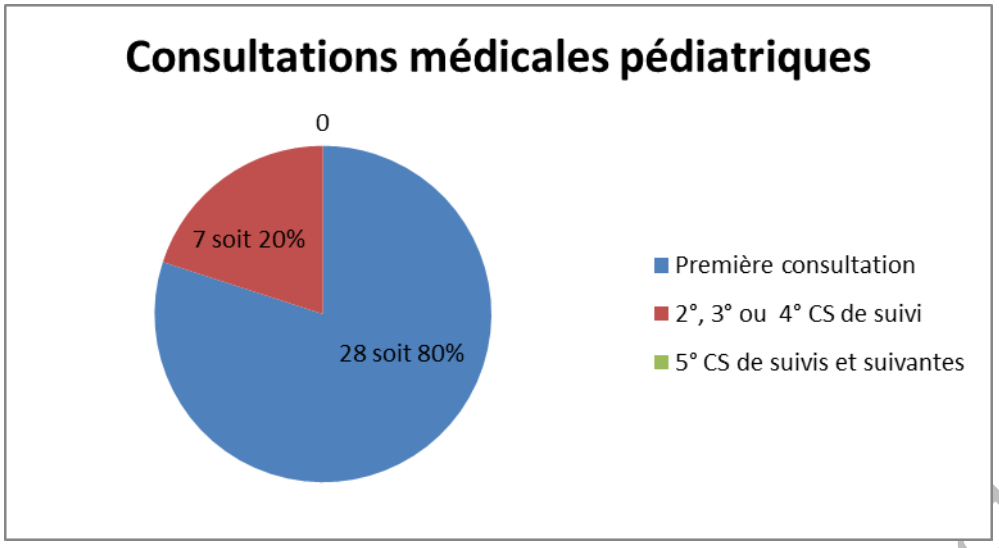

La consultation médicale au sein de la PASS est facilitée par la qualité des liens tissés au sein de l'équipe et l'étroite collaboration intra-hospitalière. Cette concertation entre les différents professionnels optimise le parcours de soins du patient (prise de rendez-vous d'examens, d'avis spécialisés, vérification des droits de couverture maladie, ...)

En validation direction

Actions		
Prescriptions	**Traitement**	**375**
	Bilan sang	**301**
	Examen complémentaire	**256**
	Vaccination	**12**
	Hospitalisation	**5**
	Nombre d'ordonnances avec délivrance gratuite	**375**
Actes techniques		**58**
Prévention/Dépistages		**257**
Démarches de coordination vers d'autres professionnels ou structures pour un parcours de santé	Contacts téléphoniques	**165**
	Courriers	**65**
	Démarches administratives	**25**
	Certificats	**27**
	Réunions pluri disciplinaires	**0**

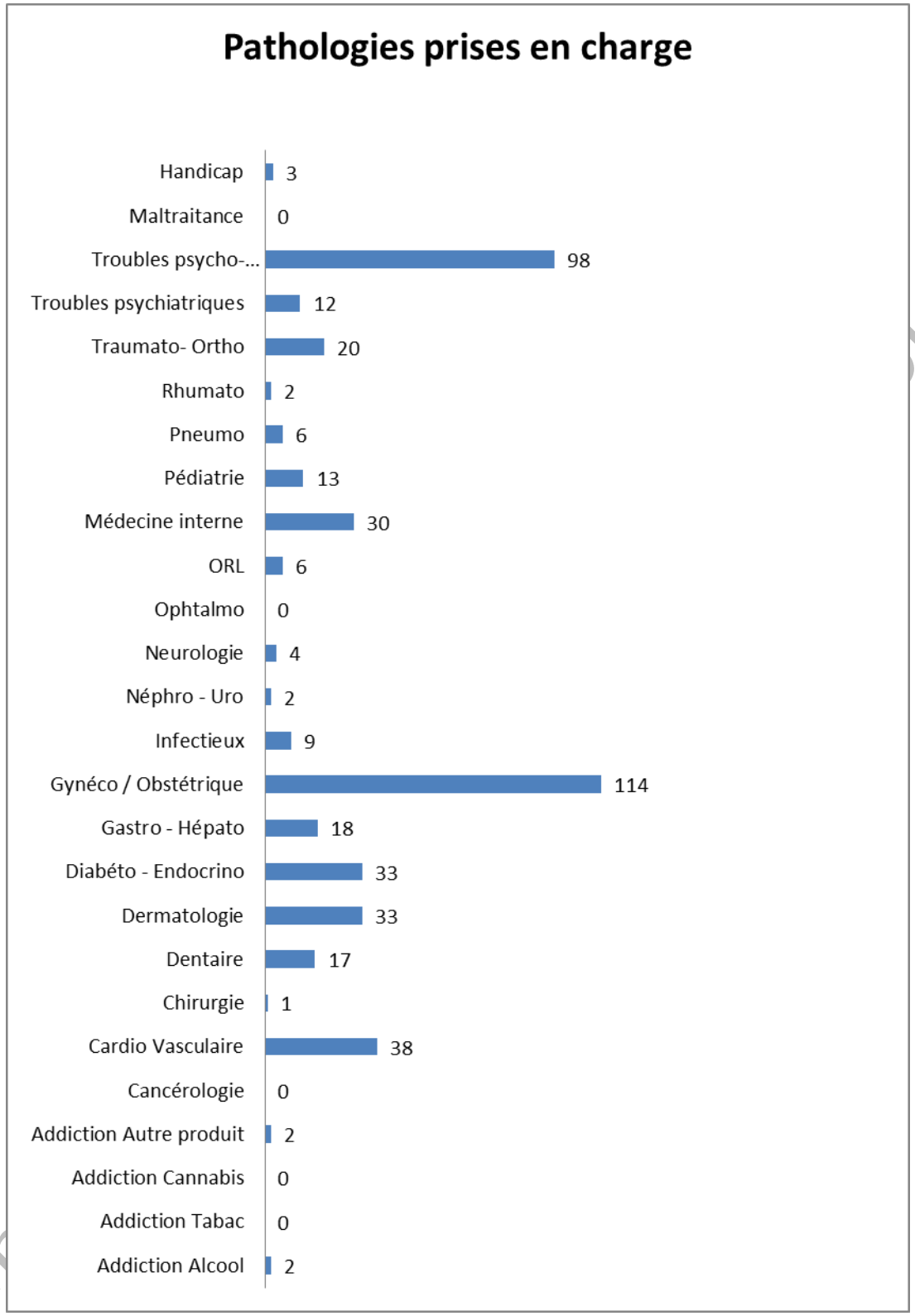

Les pathologies rencontrées sont celles de la médecine de premier recours avec une prépondérance des troubles du domaine psychotraumatique, liés au parcours de vie souvent chaotique, et de la gynéco-obstétrique (pertinence des consultations sage-femme CeGIDD/PASS)

Dans le contexte du stress post-traumatique et des détresses psychologiques, le patient est parfois orienté vers la psychologue (ETP 10%).

Cependant la barrière de langue est souvent un frein et le recours à l'interprétariat non-présentiel (via téléphone, convention ISM) ne résout pas toutes les situations.

4.5- Les consultations psychologiques

En 2019, les entretiens psychologiques ont été principalement proposés aux patients demandeurs d'asile lors des consultations médicales, paramédicales et sociales quand est constatée une détresse psychologique.

Les problématiques psychologiques rencontrées :

Elles sont donc très fortement en lien avec le traumatisme psychique et ses effets dévastateurs sur la personnalité.

Nous trouvons la plupart du temps :

- Une angoisse très massive
- Des troubles somatiques : céphalées, vertiges, étourdissements, douleurs gastriques, douleurs gynécologiques…
- Des troubles du sommeil : insomnies sévères, cauchemars, terreurs nocturnes
- Des reviviscences diurnes : ils revivent selon les circonstances de la journée, des scènes traumatiques qu'ils ont subies.
- Des troubles du caractère : repli sur soi, instabilité, sentiment de ne plus se reconnaitre, d'être différent…

En attente de validation direction

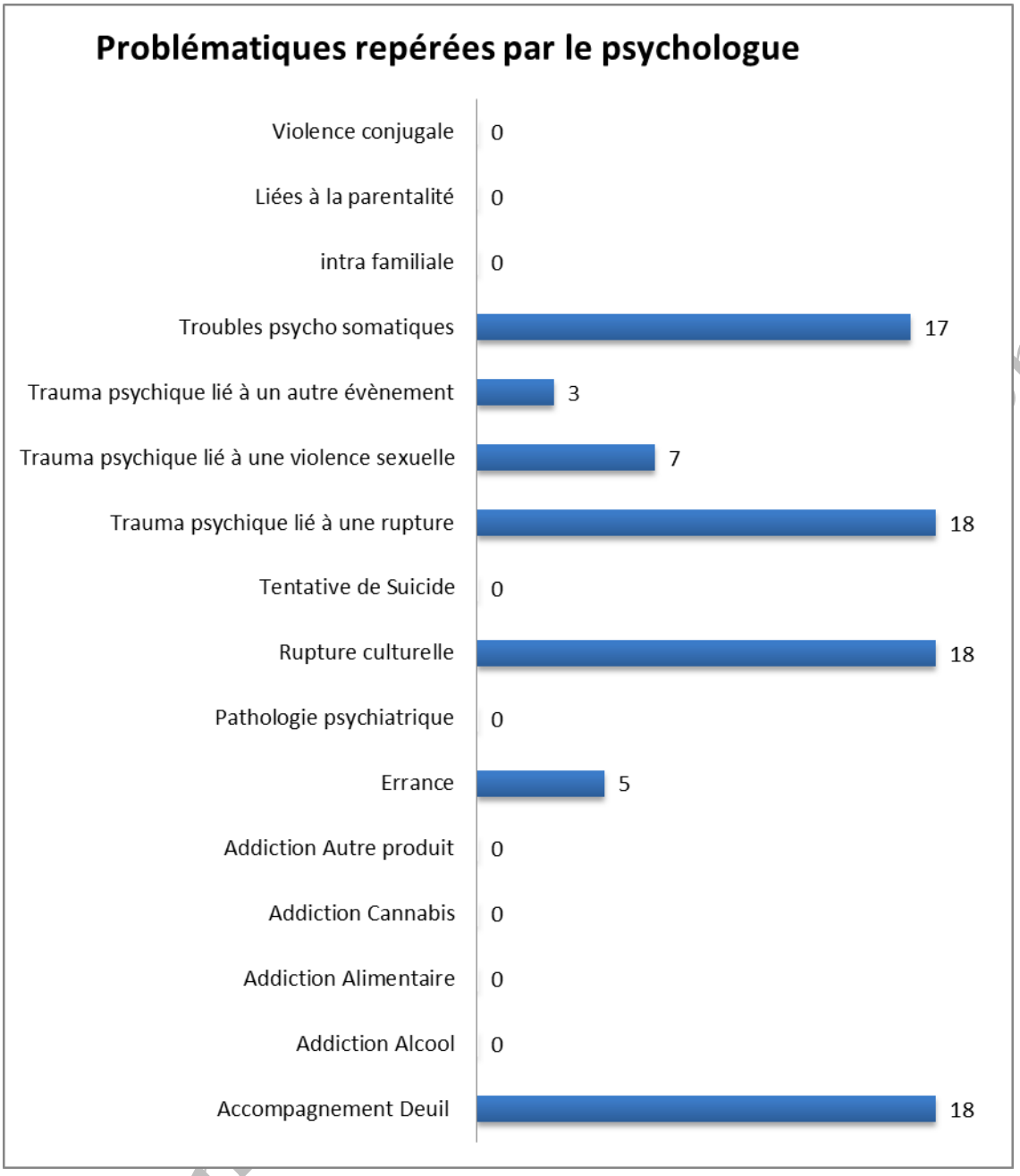

En attente de validation

Les conditions du suivi psychologique :

Ces symptômes s'apaisent lorsqu'un suivi psychologique, sous forme d'un travail de parole, se met en place. Celui-ci demeure fragile car les demandeurs d'asile vivent dans un contexte de très grande précarité et sont très tributaires des conditions d'hébergement, d'accueil et surtout des autorités françaises pour obtenir le droit à l'asile.

Ce droit, légitime leur parcours, leur souffrance et leur permet d'être reconnus, d'avoir droit à la liberté et de ne plus vivre le statut de « clandestin ».

Quand l'asile est refusé, cela les plonge dans une détresse sans nom avec des angoisses très archaïques de rejet, d'abandon et de mort qui deviennent très difficiles à traiter.

La population accueillie en 2019 :

En 2019, il y a eu autant de consultations féminines que de consultations masculines, les motifs de l'exil étaient pour beaucoup :

- Des raisons politiques : fuite à l'étranger sous peine de mise à mort dans leur pays.
- Des raisons sexuelles : mariages forcés, menace d'excision pour les petites filles…
- Des raisons économiques, pas de travail, pas d'avenir… dans leur pays.

Ces femmes et ces hommes arrivent sur le sol français déjà très « abimés » physiquement et psychiquement, par leur parcours.

Le nombre de consultations psychologiques a augmenté en 2019. **186 consultations** au total soit **24 suivis**. La population accueillie est toujours très majoritairement originaire d'Afrique de l'ouest.

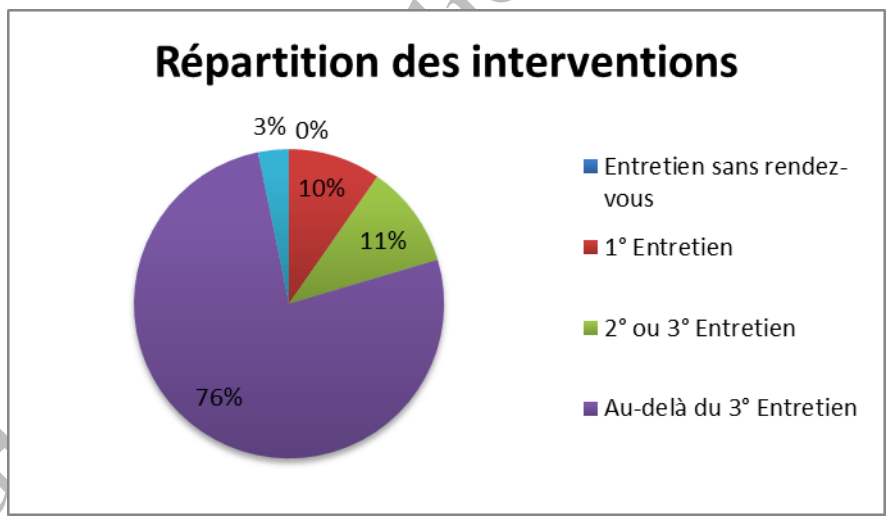

Le travail de réseau mis en place par l'équipe de la PASS est, donc, très précieux pour maintenir un lien avec les différents professionnels autour du patient, comme les foyers d'hébergement, les services de psychiatrie….

En attente validation direction

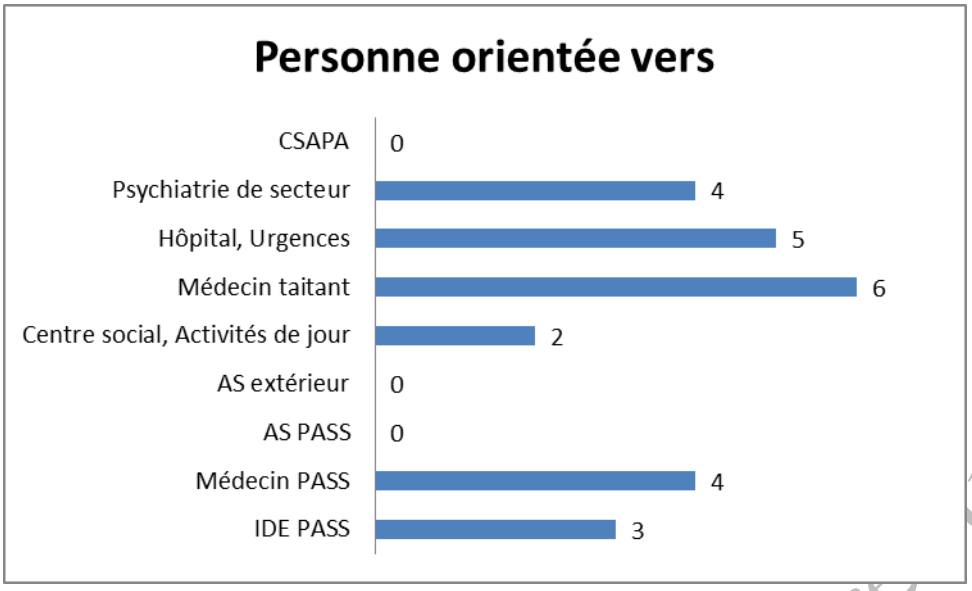

En attente de validation direction

Perspectives pour 2020 :

En 2019, les patients reçus étaient uniquement francophones, il est envisagé pour 2020 de mettre en place des entretiens avec un interprète, pour les non francophones.

En 2019, le lien avec l'université de psychologie de Rouen s'est maintenu, s'est ajouté celui de la faculté de psychologie de Paris-VIII-Vincennes.

En effet, la PASS a accueilli des stagiaires psychologues de L3 et M1, ces derniers étaient très intéressés par le dispositif PASS et la problématique des patients reçus.

Nous continuons en 2020.

V. Conclusions et Perspectives

L'ensemble des professionnels de la PASS intervient dans un but unique et commun, avec la même motivation et implication auprès du patient. Ils veillent à prendre en compte la personne dans sa globalité et s'adaptent en fonction de l'histoire de vie de chacun, de ses besoins fondamentaux, de sa pathologie et de ses conditions de vie. L'équipe s'applique à tisser un lien de confiance avec le patient afin de lui assurer une prise en charge optimale.

Comme prévu dans les objectifs annuels fixés, et conformément au Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS 2018-2022), le service s'attache à renforcer ou créer des coopérations avec les différents partenaires prenant part à l'accompagnement du patient. Les professionnels s'intègrent naturellement dans le réseau partenarial du territoire de santé.

Ce travail s'effectue au quotidien avec notamment les centres d'hébergements, mais aussi les associations, le centre de médiation de la ville et les services sociaux du département... Ainsi, la PASS s'attache à rendre effectif l'accès aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Le service de la PASS s'implique et travaille en lien avec les services du territoire de santé tel que la Seine Normandie Agglomération et Eure Madrie Seine, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé, afin de trouver ensemble, des solutions adaptées à une population précaire dans un territoire donné.

La convention avec la CPAM continu de permettre l'accélération du traitement des dossiers, d'avoir une liste d'interlocuteurs privilégiés et d'octroyer rapidement quand cela est nécessaire une ouverture de droit.

L'année 2019 aura été marquée par :

- L'arrivée du nouveau médecin, Dr AIT CHEIKH Joël, médecin coordinateur.
- Les Actions menées dans les locaux de la PASS et hors les murs
- L'Accueil d'internes en médecine et stagiaires IDE.

de validation direction

En 2019, participation à différentes actions ou présentations :

- Intervention de la PASS auprès des groupes de la garantie jeune.
- Participation au Rallye Santé organisé par la Mission Locale.
- 2ème édition du Forum Santé Départemental de l'Eure porté par le CH Eure Seine.
- Sensibilisation des élèves aides-soignants, auxiliaire de puériculture.

Nos objectifs pour l'année 2020 :

- Continuer le lien avec les partenaires et le faire évoluer.
- L'accueil de stagiaires.
- Renforcer nos actions hors les murs.
- Continuer de sensibiliser la population rurale qui méconnait l'existence de notre service.

En attente de validation